

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DDCT 128 Subventions (3 500 euros) à 3 associations et convention avec 1 association pour leurs actions favorisant la participation citoyenne à Paris.

M^{me} Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 7 octobre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris propose la signature d'une convention et l'attribution de subventions à 3 associations pour leurs actions favorisant la participation citoyenne à Paris ;

Sur l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 6 octobre 2014 ;

Sur l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 9 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association EVAL (18411) au titre du projet « Renforcement des capacités de la société civile en suivi et évaluation des projets solidaires » (2014_04918).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Fabrication Maison (15446), pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 euros, au titre du projet « Fabrique Saint Blaise » (2014_03218).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association Korhom (47682) au titre du projet « Parcours Sonore de paroles d'habitants » (2014_02791).

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF14008 "Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la Démocratie Locale" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014 et suivants.